



Mairie de Saint-Julien-en-Genevois  
1 place du Général de Gaulle  
74160 Saint-Julien-En-Genevois  
Tél. : 04-50-35-14-14 – Internet : [www.mairie@st-julien-en-genevois.fr](mailto:www.mairie@st-julien-en-genevois.fr)

## DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Les demandes, renouvellements et retraits sont *sur rendez-vous*  
les lundis, mercredis, jeudis, vendredis de 9h00 à 11h30 et de 14h à 16h30  
les mardis de 9h00 à 11h30  
Pour prendre rendez-vous : 04-50-35-14-14

Gain  
de  
temps

**Pour avoir un rendez-vous plus rapidement et gagner du temps en mairie  
créez une pré-demande en ligne** en vous connectant sur <https://ants.gouv.fr>

- 3 ETAPES : 1. Je crée mon compte  
2. Je remplis le document « Pré-demande »  
3. **J'imprime le récapitulatif et je le présente** lors de mon RDV

### Liste des pièces à fournir

- 2 photos d'identité selon nouvelles normes préfectorales (3,5 X 4,5 cm) (tête nue, de face, non scannée..) **de moins de 6 mois**. Voir modèle au verso.
- 1 justificatif de domicile de moins de trois mois + **COPIE** (EDF, GDF, Téléphone fixe ou portable, eau).  
Si vous êtes hébergés, fournir:
  - une attestation sur l'honneur établie par la personne qui vous héberge qui précise depuis quand vous êtes hébergé
  - une photocopie de la carte nationale d'identité de cette personne
- 1 copie intégrale de votre acte de naissance ou un extrait d'acte de naissance avec filiation complète de moins de 3 mois (à demander à la mairie du lieu de naissance ou pour les personnes nées à l'Etranger au Service Central de l'Etat Civil – 44941 NANTES CEDEX 9). Si la Mairie de votre lieu de naissance a adhéré à la plateforme de dématérialisation COMEDEC vous n'avez pas besoin de ce document : vérifier sur internet grâce au lien suivant :  
<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>
- Votre ancienne carte d'identité + PHOTOCOPIE (recto + verso)  
OU  
En cas de perte : **1 timbre fiscal à 25 euros**, qui peut être acheté par internet <https://timbres.impots.gouv.fr> ou chez votre buraliste ou à la Trésorerie Générale.  
OU  
En cas de vol :
  - déclaration de Vol (délivrée par les services de police ou de gendarmerie)
  - **1 timbre fiscal à 25 euros** qui peut être acheté par internet <https://timbres.impots.gouv.fr> ou chez votre buraliste ou à la Trésorerie Générale.
- **Pour les enfants mineurs :**
  - présence obligatoire de la personne ayant l'autorité parentale
  - Document à apporter :
    - la carte d'identité du parent présent
    - Une copie de tout dispositif de jugement relatif à l'autorité parentale, la garde alternée (divorce ou autre)